

Approuvé par délibération
en Conseil Municipal en date
du
Le Maire, Bernard RIEU

5.1 - Plan de zonage
de la commune

1/5 000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	18/11/2009		
Révision alléguée n°1			Septembre 2020



Agence de Nîmes
188 allée de l'Amérique Latine
30900 NÎMES
Tél. : 04 66 29 87 03
Fax : 04 66 38 09 78
nîmes@urbanis.fr
www.urbanis.fr

Mairie

30 170 Vallabrix
Tél. : 04 66 22 58 12
Fax : 04 66 22 01 48

Courriel: mairie.vallabrix@wanadoo.fr

Conseil en habitat, urbanisme et réhabilitations

Légende

- Limite de zone
- Emplacement réservé
- Recul de voirie
- Recul de 100m station d'épuration
- Espaces boisés classés
- Tracé indicatif de la zone inondable : compilation par URBANIS de l'Atlas hydrogéomorphologique des zones inondables du bassin versant des Gardons, Décembre 2002 (Lit majeur dont exceptionnel) - de marges de recul inconstructibles le long des cours d'eau de 20 m.

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire
1	Création d'un groupe scolaire	Commune
2	Création d'un terrain de sport	Commune
3	Création d'un parking public	Commune

Révision alléguée n°1 du PLU :

Zone A Urbaniser à vocation principale d'habitat. Les constructions y sont autorisées :

- dans le cadre d'une seule opération d'aménagement d'ensemble portant sur toute la zone,
- sous réserve du respect des orientations d'aménagement et de programmation sous le régime de la compatibilité et sous réserve que le programme de logements comporte au moins 25% de logements locatifs aidés.



Dans une bande de 5 m de largeur au moins, le long de la limite Sud de la zone, une haie champêtre comprenant une strate arbustive et des arbres de haute tige sera plantée. Cette bande plantée pourra accueillir une noue de rétention ou d'infiltration des eaux pluviales.

CROUZET URBANISME
4 Impasse Les Lavandins - 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 75 96 69 03
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

